

TALENTS DE LA E-SANTÉ



Qui est L'Agence Numérique en Santé ?

L'ANS au cœur de la transformation numérique en santé

L'Agence du Numérique en Santé contribue à l'amélioration du système de santé aux côtés de tous les acteurs, privés comme publics, professionnels ou usagers, grâce à la transformation numérique.

Notre organisation

Une organisation au service de l'efficacité du système de santé grâce au numérique.

Elle repose sur des principes forts : transversalité, spécialisation et homogénéisation des équipes, orientation client et légitimité.

Appels à projets

Des appels à projets pour financer les solutions numériques innovantes en santé.

L'ANS porte les appels à projets « Structures 3.0 » à destination du secteur médico-social et social et contribue aux appels à projets « Tiers-Lieux d'expérimentation » prévus dans la stratégie d'accélération santé numérique. Découvrez ces deux programmes de financement de l'innovation.

Un concours annuel pour récompenser ceux qui font avancer la e-santé en France

Chaque année, de nombreux projets innovants voient le jour en France pour accélérer la e-santé. Avec des usages réels, concrètement sur le terrain. La Délégation ministérielle au numérique en santé et l'ANS ont décidé de les mettre à l'honneur à travers un concours et une cérémonie de remise des prix.

Qu'est-ce que les Talents de la e-santé ?

Ce concours a pour but de mettre à l'honneur ceux qui mènent les projets de e-santé les plus structurants et innovants, pour leur territoire comme pour l'avenir de notre système de santé. Et ce, qu'ils soient portés par des professionnels de santé, des établissements de santé, des structures médico-sociales, des industriels ou des institutionnels.

Objectif : valoriser le caractère remarquable de leur conception, de leur développement, de leur déploiement ou de leur impact.